



MOTION

La Chambre des Députés

Prenant acte de la résolution adoptée à l'unanimité par les 108 communes membres du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises lors de son assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2000 à Mersch;

Convaincus de la nécessité de maintenir une évolution parallèle des recettes entre l'Etat et les communes par le biais du Fonds communal de dotation financière;

Conscient de l'importance de ce revenu pour les collectivités locales, soucieuses d'offrir des prestations nombreuses et de choix à leur administrés, de dont ils tirent, il faut le reconnaître, une légitime fierté;

invite le gouvernement

- de veiller à une adaptation continuelle du Fonds communal de dotation financière aux fluctuations annuelles des recettes fiscales de l'Etat, pour que le secteur communal puisse rester en phase avec la société d'aujourd'hui, laquelle est en droit d'exiger, de la part de l'administration publique, des services de qualité au niveau local.

G. Gibéryen

R. Muehlen

F. GAENEN

G. ORA C.

J. AERLING